

**Procès-verbal de la 180<sup>e</sup> assemblée du  
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette  
tenue le jeudi 18 septembre 2025, à 18 h, salle des collections de la bibliothèque**

**PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Kim Alexandre
- Sonia Ducharme-Beausoleil
- Caroline Gagnon
- Yannick Langlois
- Anne Majory Louis
- Samuel Dionne
- Dave Dupuis
- Antoine Jolicoeur
- Amélie Lepage
- Emmanuelle Richard

**MEMBRES ABSENTS**

- Catherine Asselin
- Hugues Doucet
- Mégane Bourdon
- Andrée Saint-Georges

**PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- *Mme Sylvie Gauthier, enseignante et coordonnatrice du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole*
- *Mme Mélanie Mainville, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique*
- *M. Mathieu Roger, directeur adjoint au Service de l'organisation et du cheminement scolaires et des Services adaptés*

**AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE**

- Mme Janie Bolduc

## 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, la présidente ouvre la réunion à 18 h 04. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

Le conseil est heureux d'accueillir Mmes Kim Alexandre et Anne Majory Louis ainsi que MM. Samuel Dionne et Yannick Langlois.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

CECJ250918-01	<p><b>Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action retenue du conseil d'établissement : activité favorisant la réussite (point 15.1).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Ordre du jour
3.	Procès-verbal : 3.1 179 <sup>e</sup> réunion tenue le 5 juin 2025
4.	Suite du procès-verbal
5.	Parole à l'assemblée
6.	Élections à la présidence et à la vice-présidence
7.	Bilan et plan de travail du conseil d'établissement 7.1 Validation du bilan du conseil d'établissement 2024-2025 7.2 Validation du plan de travail du conseil d'établissement 2025-2026 <i>Présenté par Mme Sonia Ducharme-Beausoleil</i>
8.	Nomination de membres et de membres substituts - Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7) <i>Présenté par Mme Sonia Ducharme-Beausoleil</i>
9.	Avis sur le rapport d'évaluation en <i>Gestion et technologies d'entreprise agricole, orientation agroécologique</i> (152.B0) <i>Présenté par Mmes Mélanie Mainville et Sylvie Gauthier</i>
10.	Information sur les résultats des inscriptions pour la session d'automne 2025 <i>Présenté par M. Mathieu Roger</i>
11.	Recommandation d'émission de diplômes

12.	Dépôt de documents : 12.1 Liste des ententes/passerelles DEP-DEC et DEC-BAC
13.	Rapport de la présidence
14.	Rapport de la direction
15.	Autre point 15.1 Action retenue du conseil d'établissement : activité favorisant la réussite
16.	Levée de l'assemblée

### 3. Adoption du procès-verbal

#### 3.1 179<sup>e</sup> réunion tenue le 5 juin 2025

Les membres sont invités à se prononcer sur la conformité du procès-verbal. Il n'y a aucun changement à apporter.

CECJ250918-02	<b>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par M. Dave Dupuis, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 179<sup>e</sup> réunion tenue le 5 juin 2025.</b>
<b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>	

### 4. Suite du procès-verbal

Au point 12.1 : Nous avions reçu une demande de la commission des études afin de préciser les indicateurs et les actions réalisées au bilan du plan stratégique. La direction travaille sur le document qui vous sera présenté en novembre prochain.

### 5. Parole à l'assemblée

Sans objet.

### 6. Élections à la présidence et à la vice-présidence

En vertu du Règlement numéro 1 : Règlement de régie interne, on procède à la nomination à la présidence et à la vice-présidence à la réunion du conseil d'établissement suivant l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, ce qui a été fait en juin dernier.

Conformément à cette disposition, les membres du conseil procèdent à la nomination de Mme Emmanuelle Richard à la présidence du conseil

d'établissement. La nomination à la vice-présidence est reportée à la prochaine rencontre prévue en novembre prochain.

## 7. Bilan et plan de travail du conseil d'établissement

**7.1 Validation du bilan du plan de travail du conseil d'établissement 2024-2025**  
Mme Sonia Ducharme-Beausoleil présente le bilan du plan de travail 2024-2025 du conseil d'établissement aux membres.

**7.2 Validation du plan de travail du conseil d'établissement 2025-2026**  
Mme Sonia Ducharme-Beausoleil présente le bilan du plan de travail 2025-2026 du conseil d'établissement aux membres.

CECJ250918-03	<p>Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par M. Dave Dupuis, il est résolu d'adopter le bilan 2024-2025 ainsi que le plan de travail 2025-2026 du conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

## 8. Nomination de membres et de membres substituts - Comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7)

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substituts d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité d'appel d'un collège est formé de trois personnes, dont la direction générale du Cégep régional, ou la personne qu'elle désigne, et qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement. Le comité peut s'adoindre une expertise externe, s'il y a lieu.

Un membre du comité d'appel ne peut siéger dans les cas suivants :

- s'il est parent ou allié de l'une des parties au litige; ou
- s'il est membre d'une association, société ou personne morale partie au litige;
- s'il a quelque intérêt à favoriser l'une des parties; ou
- s'il s'agit de la direction générale qui a pris la décision en première instance; son remplaçant nommé en vertu de la loi par le conseil d'administration agit alors en son lieu et place;
- s'il s'agit de la direction du collège concerné lorsqu'elle agit à titre de direction générale lors de l'absence du titulaire.

<b>CECJ250918-04</b>	<p><b>Sur proposition de Mme Anne Majory Louis, dûment appuyée par M. Samuel Dionne, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2025-2026.</b></p> <p>Membre #1 : Emmanuelle Richard  Membre #2 : Antoine Jolicoeur  Substitut du membre # 1 : Amélie Lepage</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
----------------------	--

**9. Avis sur le rapport d'évaluation en *Gestion et technologies d'entreprise agricole, orientation agroécologique* (152.B0)**

Le Cégep de Lanaudière à Joliette offre présentement le programme *Gestion et technologies d'entreprise agricole* (152.B0), orientation agroécologique en deux profils : profil animal et profil végétal. Depuis l'implantation de cette structure à deux profils fixes, à l'automne 2020, des appréciations annuelles du programme comportant plusieurs consultations du personnel enseignant, de la population étudiante et des acteurs du milieu ont fait ressortir quelques enjeux d'importance liés à la pertinence et la qualité du programme.

Selon la PIGEP, « une évaluation de programme s'impose notamment lorsque : [...] le rapport d'appréciation issu du comité de programme (CPr) adopté par le ou la DCC indique que le programme nécessite une évaluation qui devra tenir compte de certains ou de tous les critères d'évaluation prévus à la politique; [...] » (p. 53). La direction a autorisé la démarche d'évaluation du programme à l'hiver 2025.

Le rapport d'évaluation, qui contient une série de recommandations, est présenté aujourd'hui au conseil d'établissement pour avis. À la suite de sa présentation à la commission des études le 17 septembre dernier, quelques ajustements ont été apportés au document :

Page 21 et 29 : Remplacement du terme grille d'études par grille de cours;  
Page 32 : Ajout d'une précision concernant les modalités d'accompagnement pour les enseignants.

En terminant, on confirme que le cégep met en place des approches concrètes en entreprise dès la première année, avec une banque de fermes dédiées au travail-études et l'organisation de visites régulières pour favoriser l'immersion professionnelle.

**Projet de résolution :**

Attendu les travaux d'évaluation du comité programme et la consultation des différentes et différents intervenants;

Attendu l'avis favorable du comité de programme/département;

Attendu l'avis favorable du comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études;

CECJ250918-05	<p>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par M. Yannick Langlois, il est résolu d'adopter le rapport d'évaluation du programme <i>Gestion et technologies d'entreprise agricole</i> (152.B0).</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

## 10. Information sur les résultats des inscriptions pour la session d'automne 2025

Un tableau comparatif des inscriptions en date du 25 août 2025 pour la session d'automne 2025 est présenté.

Total des inscriptions au premier jour de classe : 2 391 étudiantes et étudiants, en hausse de 12% par rapport à l'automne 2024. Ce nombre représente notre plus haut taux d'inscription depuis 2017.

On rappelle que ces données correspondent à la situation à la date de financement. Une baisse de 75 à 100 étudiants est anticipée par la suite, ce qui porterait le nombre total à un peu plus de 2 300 étudiants, le lundi 19 septembre.

## 11. Recommandation d'émission de diplômes

### PROJET DE RÉSOLUTION # 1

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ250918-06	<p>Sur proposition de Mme Kim Alexandre, dûment appuyée par M. Dave Dupuis, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>Numéro de confirmation : 51 208 629</b> <b>Code de lot : JO 2025060401</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

## PROJET DE RÉSOLUTION # 2

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ250918-07	<p>Sur proposition de Mme Caroline Gagnon, dûment appuyée par Mme Anne Majory Louis, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

### 12. Dépôts des documents

- 12.1 Liste des ententes/passerelles DEP-DEC et DEC-BAC

### 13. Rapport de la présidence

- On se souhaite une bonne année et de combler nos deux postes vacants.

### 14. Rapport de la direction du collège

- Retour sur le succès des Cérémonies de fin d'études. Taux de croissance de 57% par rapport à l'an dernier (257 finissants comparativement à 164) Avec les membres de leur famille en juin dernier : une cérémonie avec 619 personnes et l'autre 470 personnes. Comparativement en novembre 2024 : une représentation de 677 personnes seulement;
- Retour sur les nouvelles mesures de stationnement qui se déroulent bien. Nous avons restreint les accès aux détenteurs de puce seulement pour la sécurité des usagers;
- Nomination au conseil d'administration d'établissement du CISSS de Mme Sonia Ducharme-Beausoleil;
- Première rencontre avec l'UQTR concernant les possibles passerelles. La collaboration et les échanges se poursuivent;
- Circuit des Fermes du Québec - Première participation de GTEA et TPHA - Un succès! 214 visiteurs aux Portes ouvertes de l'UPA;

- Mégane Bourdon - Citoyenne de la semaine à L'émission Mimosa!, animée par Monic Néron sur les ondes de Radio-Canada (radio) - Projet « la Faim du mois » qui sera à l'émission l'épicerie le 8 octobre prochain;
- PAX vs hébergement étudiants - Nous avons une belle collaboration avec Pax habitat, qui permettra de proposer 27 chambres aux étudiants dès l'automne 2026. La nouvelle directrice adjointe travaillera sur une proposition et les critères établis seront partagés à tous. Le projet de résidences propres au cégep demeure bien vivant : un terrain situé derrière l'établissement a déjà été acquis en vue de cette initiative. Bien que le financement représente un défi, une contribution pouvant atteindre 50 % du ministère de l'Enseignement supérieur est envisageable. En parallèle, un partenariat est en cours avec un logement de type 5 ½ exclusivement destiné aux étudiants;
- La directrice remercie les membres.

## 15. Autres sujets

### 15.1 Action retenue du conseil d'établissement : activité favorisant la réussite

Afin de répondre aux objectifs du Plan de réussite éducative, chaque instance, service, département et regroupement du collège est invité à identifier, chaque année, au moins un objectif à atteindre. Une ou plusieurs actions doivent être planifiées en ce sens, qu'elles soient réalisées au cours de l'année ou sur une période plus étendue, selon les besoins. Ces instances peuvent également proposer des actions concertées impliquant plusieurs services ou départements d'enseignement.

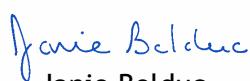
Une discussion est amorcée sur les pistes d'actions envisageables. Les membres conviennent d'en reparler en novembre prochain. Une note de rappel leur sera acheminée.

## 16. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 42.



Emmanuelle Richard  
Présidente



Janie Bolduc  
Secrétaire